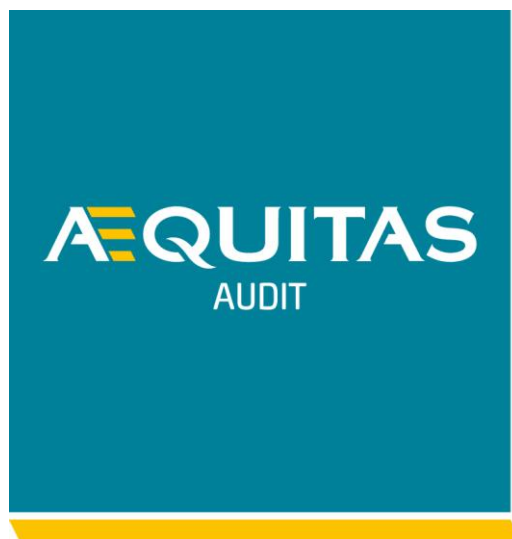




VIATOPIA
Association

210 rue de Dunkerque
BP 98
62502 SAINT-OMER CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025



Associés

Justine COUSIN
Vianney DECLEMY
Arnaud DHAUSSY
Hervé JOORIS
Valérie LECOEUVE
Nicolas LECOMTE
Grégoire MONFORT
Lassane NANA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de l'Association VIATOPIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association VIATOPIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de nos rapports.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 sur la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'affectation des résultats de la gestion encadrée, repris dans le tableau de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier Général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

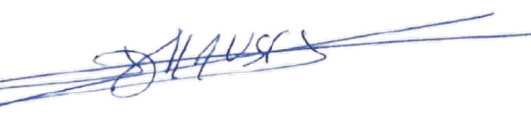
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Wasquehal, le 5 juin 2026

Le Commissaire aux comptes : **AEQUITAS AUDIT** représenté par :

Justine COUSIN
Associée

Arnaud DHAUSSY
Associé

Commissaires aux Comptes inscrits

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	23 551	23 551		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles	44 197	34 973	9 224	
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	88 612	2 666	85 946	86 977
	Constructions	1 443 886	723 816	720 070	779 665
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	120 011	104 055	15 956	17 196
	Autres immobilisations corporelles	2 571 490	1 710 884	860 606	998 425
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	40		40	40
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	15 952		15 952	14 628
TOTAL (II)		4 284 188	2 576 394	1 707 794	1 896 930
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	34 661		34 661	43 575
	Charges constatées d'avance	7 460		7 460	87 402
	Valeurs mobilières de placement	1 184 225		1 184 225	1 166 988
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 847 860		1 847 860	1 627 168
TOTAL (III)		3 074 207		3 074 207	2 925 132
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		7 381 946	2 599 946	4 782 000	4 822 063

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

15 952

14 628

(2) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	8 801	8 801
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 967 886	1 817 379
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau	161 130	521 959
	Excédent ou déficit de l'exercice	107 163	(205 566)
	Total des fonds propres (situation nette)	2 244 980	2 142 573
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	176 964	123 709
	Provisions réglementées	5 194	5 194
	Total des autres fonds propres	182 158	128 903
	Total des fonds propres	2 427 138	2 271 477
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	732 446	754 273
Fonds reportés et dédiés	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Fonds reportés et dédiés	Total des fonds reportés et dédiés	732 446	754 273
Provisions	Provisions pour risques	6 442	27 510
	Provisions pour charges		
Provisions	Total des provisions	6 442	27 510
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	494 106	571 493
	Emprunts et dettes financières divers (2)	680	1 406
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 552	265 940
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	948 558	914 981
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
DETTES	Autres dettes	3 135	6 041
	Produits constatés d'avance	8 943	8 943
	Total des dettes (1)	1 615 975	1 768 804
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		4 782 000	4 822 063
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 200 004	1 274 916
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	160	220
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	16 697	2 663
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	6 279 396	6 114 409
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	27 510	12 472
	Utilisations des fonds dédiés	137 484	231 515
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	19 401	4 295
Total des produits d'exploitation		6 480 648	6 365 574
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 487 915	1 526 825
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	317 667	339 043
	Salaires	2 923 581	3 069 745
	Cotisations sociales	1 273 949	1 374 893
	Dotation aux amortissements et dépréciations	255 720	278 736
	Dotation aux provisions	6 442	
	Reports en fonds dédiés	110 902	6 357
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	27 856	4 938
Total des charges d'exploitation		6 404 031	6 600 538
RESULTAT D'EXPLOITATION		76 617	(234 964)



Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		76 617	(234 964)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	38 965	58 796
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	3 605	1 654
Total des produits financiers		42 570	60 450
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 898	4 455
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		3 898	4 455
RESULTAT FINANCIER		38 672	55 995
RESULTAT COURANT avant impôts		115 289	(178 969)
	Produits exceptionnels		64 807
	Charges exceptionnelles		80 258
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(15 451)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		8 126	11 146
TOTAL DES PRODUITS		6 523 218	6 490 831
TOTAL DES CHARGES		6 416 055	6 696 397
EXCEDENT ou DEFICIT		107 163	(205 566)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 782 000** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 523 218** euros et un total **charges** de **6 416 055** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **107 163** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements n°2018-06 et n°2019-04 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre société a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et le règlement ANC n°2023-03 propre aux associations.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général.

Ce changement est appliqué de manière prospective.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencement des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Engagement de retraite

La convention collective de l'Association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.
Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.17%
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018

Le passif social IFC s'élève à 639 592 €

Méthodologie suivie

Règles et Méthodes Comptables

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

Objet social de l'Association :

L'Association VIATOPIA a pour objet l'aide et le soutien aux personnes, majeures ou mineures, concernées par toute problématique nécessitant une prise en charge médicale, psychologique et / ou éducative.

L'Association a pour volonté d'offrir aux personnes en difficulté, adultes ou mineurs, les meilleurs possibilités d'épanouissement et de réintégration dans la vie sociale familiale et professionnelle.

L'Association a pour activités notamment l'accompagnement de personnes mineurs et majeurs présentant des problématiques addictives et l'accompagnement de jeunes mineurs placés dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse.

Elle intervient sur le territoire du Pas de Calais.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Contentieux prud'homal

Un contentieux *prud'homal* est en cours à la clôture de l'exercice. Une provision de 6 442€ a été constituée au 31 décembre 2025.

« Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	23 551					23 551
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	31 837		12 360			44 197
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 388		12 360			67 748
CORPORELLES	Terrains	88 612					88 612
	Constructions sur sol propre	1 414 953		2 846		2 846	1 414 953
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement	28 934					28 934
	Instal technique, matériel outillage industriels	127 500		5 687		13 177	120 011
	Instal., agencement, aménagement divers	1 481 420		32 357		3 997	1 509 781
	Matériel de transport	519 567		9 660		44 973	484 254
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	569 619		4 495		53 628	520 486
	Emballages récupérables et divers	70 961				13 992	56 969
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 301 565		55 046		132 613	4 223 999
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	40					40
	Prêts et autres immobilisations financières	14 628		2 544		1 220	15 952
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		14 668		2 544		1 220
TOTAL		4 371 622		69 950		133 833	4 307 739

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissement début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			23 551			23 551
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			31 837	3 136		34 973
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			55 388	3 136		58 524
CORPORELLES	Terrains			1 635	1 031		2 666
	Constructions sur sol propre			637 193	58 894		696 088
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			27 028	701		27 729
	Instal technique, matériel outillage industriels			110 305	6 927	13 177	104 055
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			711 049	97 337	3 997	804 389
	Matériel de transport			349 992	63 964	44 973	368 982
	Matériel de bureau, mobilier			526 841	16 287	53 628	489 500
	Emballages récupérables et divers			55 260	6 745	13 992	48 013
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 419 303	251 885	129 766	2 541 422	
TOTAL				2 474 691	255 021	129 766	2 599 946

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	5 194			5 194
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	5 194			5 194
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	27 510	6 442	27 510	6 442
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	27 510	6 442	27 510	6 442
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		32 704	6 442	27 510	11 635
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			6 442	27 510	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	15 952	15 952	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 225	2 225	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	32 436	32 436	
	Charges constatées d'avance	7 460	7 460	
	TOTAL DES CREANCES	58 074	58 074	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	494 106	78 135	308 951	107 020
	Emprunts et dettes financières divers	680	680		
	Fournisseurs et comptes rattachés	160 552	160 552		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	563 450	563 450		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	336 954	336 954		
	Impôts sur les bénéfices	8 126	8 126		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	40 028	40 028		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	3 135	3 135		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	8 943	8 943		
	TOTAL DES DETTES	1 615 975	1 200 004	308 951	107 020
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	78 762			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	8 801				8 801
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	1 817 379	213 161		62 654	1 967 886
Autres réserves					
Report à nouveau	521 959	(418 727)	57 898		161 130
Excédent ou déficit de l'exercice	(205 566)	205 566	107 163		107 163
Situation nette	2 142 573		165 061	62 654	2 244 980
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	123 709		130 180	76 925	176 964
Provisions réglementées	5 194				5 194
TOTAL	2 271 477		295 241	139 580	2 427 138

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense a cours des deux derniers exercic

Subventions d'exploitation							
FONDS DEDES D EXPLOITATION	297 174	71 117	6 206			362 085	
FONDS DEDES CONCOURS PUBLICS	457 099		86 738			370 361	
FONDS DEDES							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	754 273	71 117	92 943			732 446	



Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	321 945	65 090		387 035
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	321 945	65 090		387 035
Quotes-parts virées au compte de résultat	198 236	76 925	65 090	210 071

Annexe libre

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération du commissaire aux comptes

Honoraire de certification des comptes : 15 426 euros

ASSOCIATION

RESULTATS 2025

	Total Association	Association des membres	Siège	POLE JUSTICE		POLE SANTE				Actions complémentaires - POLE SANTE			TOTAL Actions Complémentaires POLE SANTE
				CER Isbergues	CEF Saint-Venant	CSAPA La Porte Ouverte Saint-Omer	CSAPA l'Envol Calais	CAARUD Etape Arras	CAARUD Pazapa Calais	(20)Prévenir et Ecouter Saint-Omer et Calais	Quartier prioritaire Calais	Prévenir et accompagner Aire	
				PJJ	PJJ	ARS	ARS	ARS	ARS	Conseil Général	Mairie/Communauté agglo	ARS/MILDECA/FIPD/CAPSO/DEPARTEMENT	
Subvention 2025 (Hors reprise de résultat N-2)	6 605 572,96 €	- €	352 455,29 €	992 590,79 €	2 404 827,94 €	1 172 157,72 €	875 996,61 €	343 341,01 €	419 203,60 €	- €	14 000,00 €	31 000,00 €	45 000,00 €
Subvention 2024 (Hors reprise de résultat N-2)	6 462 525,28 €	- €	356 170,65 €	976 757,74 €	2 284 874,65 €	1 156 137,89 €	858 102,07 €	341 125,47 €	417 529,96 €	- €	11 826,85 €	60 000,00 €	71 826,85 €
Résultat comptable 2025	107 162,89 €	27 339,78 €	2 059,18 €	25 198,78 €	97 307,53 €	- 75 394,96 €	34 371,92 €	- 23 983,52 €	60 627,60 €	- €	22 045,70 €	- 18 317,72 €	- 40 363,42 €
Provision congés payés	507,79 €	-	4 338,94 €	9 770,21 €	4 923,48 €	-	-	-	-	- €	- €	-	-
Provision CET	8 504,87 €	-	7 091,67 €	21 343,78 €	19 930,58 €	-	-	-	-	- €	- €	- €	-
Reprise résultat antérieur	- 9 445,98 €	-	38 025,58 €	-	47 471,56 €	-	-	-	- €	-	-	-	-
Résultat Administratif 2025	106 729,57 €	27 339,78 €	42 837,49 €	56 312,77 €	24 981,91 €	- 75 394,96 €	34 371,92 €	- 23 983,52 €	60 627,60 €	- €	22 045,70 €	- 18 317,72 €	- 40 363,42 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES

	Total Association	Association des membres	Siège	POLE JUSTICE		POLE SANTE				Actions complémentaires - POLE SANTE			TOTAL Actions Complémentaires POLE SANTE
				CER Isbergues	CEF Saint-Venant	CSAPA La Porte Ouverte Saint-Omer	CSAPA l'Envol Calais	CAARUD Etape Arras	CAARUD Pazapa Calais	(20)Prévenir et Ecouter Saint-Omer et Calais	Quartier prioritaire Calais	Prévenir et accompagner Aire	
Résultats Comptables	107 162,89 €	27 339,78 €	2 059,18 €	25 198,78 €	97 307,53 €	- 75 394,96 €	34 371,92 €	- 23 983,52 €	60 627,60 €	- €	22 045,70 €	- 18 317,72 €	- 40 363,42 €
115 922 Congés payés	- 507,79 €	- €	4 338,94 €	- 9 770,21 €	4 923,48 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
115 922 CET	- 8 504,87 €	- €	7 091,67 €	- 21 343,78 €	19 930,58 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
11501222 Résultat en attente d'affectation	129 199,19 €	- €	4 811,91 €	56 312,77 €	72 453,47 €	- 75 394,96 €	34 371,92 €	- 23 983,52 €	60 627,60 €	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	- 13 023,64 €	27 339,78 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	22 045,70 €	- 18 317,72 €	- 40 363,42 €
TOTAL	107 162,89 €	27 339,78 €	2 059,18 €	25 198,78 €	97 307,53 €	- 75 394,96 €	34 371,92 €	- 23 983,52 €	60 627,60 €	- €	22 045,70 €	- 18 317,72 €	- 40 363,42 €

